



Strasbourg, le 25 juin 2024

## Communiqué de presse

### VNF lance une campagne de sensibilisation aux dangers de la baignade sauvage dans le réseau navigable

Les fleuves, rivières et canaux sont des espaces de respiration et de fraîcheur, en milieu urbain comme rural. Les citoyens sont de plus en plus nombreux à vouloir profiter de ces espaces pour leurs loisirs. À l'approche de l'été, Voies navigables de France lance une campagne de sensibilisation nationale, pour alerter sur les risques liés à la baignade en dehors des espaces aménagés.

Le réseau navigable et le domaine public associé contribuent tant au dynamisme économique qu'aux loisirs et à la qualité de vie des habitants. Dans cet esprit de réappropriation du fleuve par les citoyens, plusieurs collectivités travaillent à l'installation de zone de baignade en cœur de ville. En dehors de ces espaces encadrés, les risques y sont réels et nombreux et la dangerosité de certains comportements conduit à des drames (noyade dans des zones interdites, à l'approche d'écluses, de barrages ou de bateaux, ou du fait des sauts depuis les ponts...).

Les jeunes sont le plus concernés par les accidents de baignade dans le réseau fluvial, c'est pour cela que VNF lance, à l'approche de l'été, une campagne de sensibilisation à ces risques. Cette campagne cherche à capter l'attention des jeunes ados sur les dangers de la baignade avec des visuels qui détournent les codes des films d'horreur pour mettre en avant des situations de baignade anodines, mais rappeler que le danger est bien réel.





Le rappel des risques est accompagné d'une incitation à se renseigner sur les zones de baignades autorisées, en appui du hashtag #CoulePasTonEté qui est déployé en fil rouge sur l'ensemble des supports.

## Des risques nombreux et parfois insoupçonnés

### Les sauts depuis les ponts, le risque maximum d'une chute mortelle

Pratiqué par certains jeunes en été, sauter depuis un pont (même de faible hauteur) est une activité très risquée. Dans l'eau trouble des canaux et rivières, à l'endroit où sont construits les ponts, se cachent des ouvrages qui, en cas de saut, peuvent se révéler mortels : blocs de béton, pieux métalliques, amoncellement de roches. De plus, les canaux et rivières sont peu profonds ce qui accentue le risque d'accidents.

### La baignade est interdite à proximité des écluses et des barrages en raison de son extrême danger

Il est strictement interdit de se baigner en amont, en aval des écluses et des barrages, et même à l'intérieur des écluses, en raison du danger que représentent ces ouvrages et des manœuvres qui y sont effectuées.

De même, le franchissement des barrages est interdit à tout type d'embarcation, les risques de noyade étant réels (tourbillons).

Enfin, les voies fluviales sont le lieu de la navigation fluviale, le risque de se faire heurter par les bateaux de commerce ou de plaisance y est élevé.

## 6 risques courants dans les rivières, canaux et fleuves

La baignade dans les rivières, canaux et fleuves comporte des risques souvent invisibles depuis la surface, pouvant conduire à des accidents graves voire mortels :



### Saut depuis un pont ou une berge

Faible profondeur, objets et ouvrages invisibles sous la surface (rochers, pieux)



### Courants forts sous la surface

Être déporté par les courants, s'évanouir en se heurtant à des ouvrages



### Berges non aménagées pour la baignade

Difficulté à remonter, épuisement



### Courant ou aspiration soudaine à proximité d'une écluse ou d'un barrage

Noyade par aspiration vers le fond de l'écluse



### Passage de bateaux

Blessures diverses liées au choc, notamment aux hélices



### Faible visibilité dans l'eau

Blessure sur un obstacle ou une installation immergée

**La baignade  
n'est autorisée qu'au cas par cas**

**en rivière**



En dehors des sites aménagés, les risques de noyade sont réels, notamment en raison de la présence de courants parfois très violents et insoupçonnés, à des remontées sur berge parfois difficiles, ou encore à une mauvaise visibilité sous l'eau (limitée à quelques centimètres), qui rendent le sauvetage d'un baigneur en immersion très difficile, voire impossible.

Enfin, avec le contexte météorologique, le risque d'hydrocution est élevé à cause des variations importantes de température entre l'air et l'eau.

## Se baigner en sécurité dans le bassin du Rhin

Avec ses 490 km de voies d'eau dans le bassin rhénan, VNF appelle à la vigilance des personnes tentées de vouloir plonger dans le Rhin, l'Ille, l'Aar, le canal de la Marne au Rhin, le canal de la Sarre, le canal de Colmar ou encore le canal du Rhône au Rhin !

Si le fleuve et les rivières et canaux du bassin rhénan sont interdits à la baignade du fait de la dangerosité d'une telle pratique, **des alternatives existent sur notre domaine public fluvial pour les personnes qui souhaitent se rafraîchir en toute sécurité** comme par exemple la [Base Nautique de Mittersheim](#) ou [Mitt'parc](#), [l'Étang-réservoir de Gondrexange](#) ou le [Centre de loisirs de Langatte à l'Étang du Stock](#).

Pour les visualiser, **VNF a initié sur son site internet [une carte des lieux de baignade autorisés](#)** au cœur de la nature et à proximité de nos voies d'eau navigables.

L'ensemble de ces sites de baignade est à expérimenter de mille façons ! Amateurs de balades paisibles, optez pour le pédalo, le canoë, ou le stand up paddle. Pour des sensations plus fortes, laissez-vous tenter par les sports de glisse, comme la planche à voile par exemple... Pour les plus petits, venez découvrir les parcours aquatiques proposant des structures ludiques gonflables sur l'eau pour sauter, plonger, glisser, bouger...

Que vous soyez sportif accompli, sportif débutant ou amoureux de nature, en individuel ou en groupe, vous pourrez également pratiquer la promenade, la randonnée ou le VTT au bord de l'eau. Les paysages sont propices à de nombreuses et belles balades en nature. Amateurs de faune et flore y seront comblés puisque oiseaux, mammifères et végétaux peuplent ces milieux naturels uniques devenus un haut lieu de tourisme, de loisirs et de détente.

**Les mairies et offices de tourisme peuvent renseigner le public sur les espaces de baignade autorisés à proximité de chez vous ou de votre lieu de vacances.**

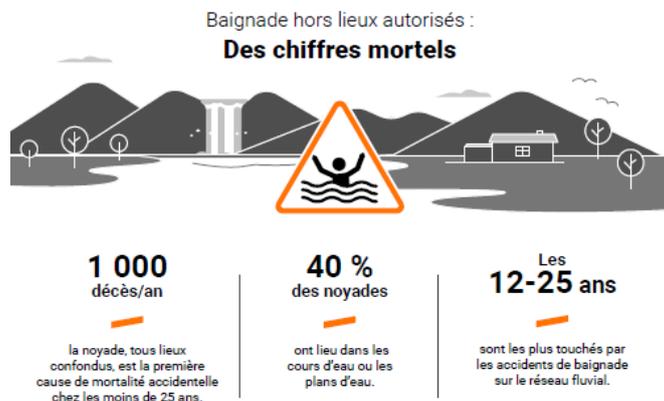


## Baignade hors des lieux autorisés, des chiffres mortels

Chaque année de nombreux accidents, souvent mortels, sont malheureusement à déplorer dans les canaux et rivières de France.

En effet, selon l'enquête Noyades réalisée par Santé publique France en 2021, plus de 20% des noyades accidentelles ont lieu chaque année dans des cours d'eau ou sur des plans d'eau et celles-ci représentent 41% des noyades mortelles.

C'est pourquoi, il est vivement recommandé au public de se rapprocher au préalable des services municipaux et offices de tourisme pour connaître les lieux aménagés et autorisés à la baignade.



Source Santé Publique France – Enquête NOYADES 2021

Pour que chacun puisse profiter sereinement des berges et du domaine fluvial, **VNF propose des lieux de baignade autorisés et d'activités nautiques sur [son site](#).**

### À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

**Voies navigables de France (VNF)** est un établissement public opérateur de l'Etat en charge de la transition écologique dans le fluvial.

Il gère un réseau de 6700 km de canaux, fleuves et rivières qui irriguent les territoires et répond à plusieurs usages : environnementaux, sociaux et économiques.

Ses 4000 agents régulent finement la ressource en eau dans l'intérêt général et le respect de l'environnement.

Voies navigables de France crée également les opportunités de développement des activités sur et autour du fleuve et favorise la transition de notre société vers de nouveaux modèles économiques et écologiques en faveur du fret bas carbone et du tourisme durable.

[www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)



VNF - Voies navigables de France



VNF\_officiel

#### Contacts presse

##### Voies navigables de France

##### Direction de la Communication

Julie Cousein  
06 98 36 41 64  
julie.cousein@vnf.fr

##### Direction territoriale Strasbourg

Laure Mauny  
06 78 37 69 24  
laure.mauny@vnf.fr

##### Agence Maarc

Pauline Carde  
06 32 03 22 55  
pauline.carde@maarc.fr

Ando Razakarisoa  
09 72 22 00 68  
ando.razakarisoa@maarc.fr